

# **COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE 21M<sup>2</sup> DE PARKING PUBLIC ET TROTTOIR A DISTRAIRE DE LA PARCELLE AY 693 ET 38 M<sup>2</sup> A DISTRAIRE DE LA PARCELLE AY 726**

**(Quartier du Village, près du Club le Village)**

**Par décision du Maire de Montigny-le-Bretonneux**, une enquête publique est ouverte pour une durée de 15 jours consécutifs du vendredi 11 février 2022 au vendredi 25 février 2022 inclus.

Madame Roselyne LECOMTE, Expert en droit foncier et droit de l'urbanisme, retraitée, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la présente enquête publique.

Le dossier d'enquête ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public dans les lieux et horaires suivants :

### **Hôtel de Ville de Montigny-le-Bretonneux**

66 rue de la Mare aux Carats – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- Le lundi et le vendredi : 8h15-12h00 et 13h15-17h15
- Le mardi 15 février 2022 : 8h15-12h00 et 13h15-20h
- Le mardi 22 février 2022 : 8h15-12h00 et 13h15-17h15
- Le mercredi : 13h15-20h00
- Le jeudi : 8h15-12h00 et 14h00-17h15

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune de Montigny le Bretonneux à l'adresse suivante : <http://www.montigny78.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Une adresse courriel spécifique : [enquete\\_clv@montigny78.fr](mailto:enquete_clv@montigny78.fr) ) permettra aux personnes qui le souhaitent d'adresser leurs observations éventuelles par voie dématérialisée.

Des observations écrites pourront aussi être adressées à Madame le Commissaire-enquêteur, en Mairie de Montigny le Bretonneux, 66 rue de la Mare aux Carats, 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, siège de l'enquête publique, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu à la mairie de Montigny-le-Bretonneux :

- le mercredi 16 février 2022 : de 15h à 19h
- le vendredi 25 février 2022 : de 14h à 17h 15

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Montigny le Bretonneux (Direction de l'urbanisme-Foncier) ainsi que sur le site internet de la commune de Montigny le Bretonneux <http://www.montigny78.fr>

Toute information relative à l'enquête publique pourra être demandée auprès de la mairie de Montigny-le-Bretonneux Direction de l'Urbanisme, Madame Anne-Marie DEMOULIN, tél. : 01 39 30 31 61.